



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N° DGOS/PF5/DGCS/SD3/2022/190 du 21 juillet 2022 relative à la mise en œuvre du système d'information du Répertoire national de l'Offre et des Ressources en santé et accompagnement médico-social (ROR)

Le ministre de la santé et de la prévention
Le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées

à

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux
des agences régionales de santé

Référence	Numéro interne : 2022/190
Date de signature	21/07/2022
Emetteurs	Ministère de la santé et de la prévention Direction générale de l'offre de soins Ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées Direction générale de la cohésion sociale
Objet	Mise en œuvre du système d'information du Répertoire national de l'Offre et des Ressources en santé et accompagnement médico-social (ROR)
Commande	Information sur la feuille de route nationale du ROR national vers un système d'information (SI) centralisé et évolution des modalités de financement associées au niveau régional.
Actions à réaliser	Poursuite des actions régionales concernant le système d'information (SI) ROR (exploitation, maintenance, accompagnement au peuplement, qualité des données).
Echéances	Dès publication et jusqu'en 2026.
Contacts utiles	Sous-direction Performance des acteurs de l'offre de soins Bureau Système d'information des acteurs de l'offre de soins Marie Gabrielle RIETSCH Mél. : marie-gabrielle.rietsch@sante.gouv.fr Sous-direction de l'autonomie des personnes handicapées et des personnes âgées Chantal ERAULT Mél. : chantal.erault@sante.gouv.fr
Nombre de pages et annexes	6 pages + 5 annexes (9 pages) Annexe 1 : bilan du peuplement des 17 ROR à fin 2021 Annexe 2 : urbanisation actuelle du SI ROR Annexe 3 : cible fonctionnelle de la base nationale ROR Annexe 4 : instances de pilotage du programme ROR Annexe 5 : répartition macro des rôles et responsabilités durant la trajectoire de centralisation du ROR

Résumé	Cette instruction précise les évolutions du système d'information ROR jusqu'en 2026 et précise les modalités d'accompagnement financier des ARS.
Mention Outre-mer	Le texte s'applique en l'état dans l'ensemble des Outre-mer.
Mots-clés	ROR – numérique – orientation – FIR.
Classement thématique	Etablissements de santé
Textes de référence	- Article L. 312-1-1 du code des relations entre le public et l'administration ; - Article D. 6124-25 du code de santé publique ; - Instruction n° SG/DSSIS/2016/147 du 11 mai 2016 relative au cadre commun des projets d'e-santé.
Circulaire / instruction abrogée	Néant
Instructions modifiées	Instruction N° DGOS/PF5/2015/114 du 7 avril 2015 relative au déploiement de Répertoire Opérationnel de Ressources (ROR) interopérable dans chaque région d'ici la fin d'année 2015 : Instruction N° DGOS/PF5/R3/2016/182 du 2 juin 2016 relative au service d'aide à l'orientation pour la prise en charge des patients brûlés.
Rediffusion locale	Néant
Validée par le CNP le 22 juillet 2022 - Visa CNP 2022-96	
Document opposable	Non
Déposée sur le site Légifrance	Non
Publiée au BO	Non
Date d'application	Immédiate

L'objet de cette instruction est d'actualiser les modalités de mise en œuvre du programme ROR par les agences régionales de santé (ARS) et les groupement régionaux d'Appui au développement de la e-Santé (GRADeS) en cohérence avec la trajectoire de centralisation progressive au niveau national des données des 17 ROR régionaux.

1 Le ROR, un référentiel unique et transversal en cours de centralisation au niveau national

1.1 Contexte

Initialement conçu sous l'égide des ARS en s'appuyant sur 17 bases régionales, le « Répertoire national de l'Offre et des Ressources en santé et accompagnement médico-social (ROR) » a vocation à présenter l'offre de santé des structures sanitaires (établissements, structures de santé libérales en exercice coordonné ou individuel) ou d'accompagnements médico-social. Il apporte une description opérationnelle de l'offre proposée par ces structures, en précisant notamment les activités réalisées, ainsi que les techniques, équipements et ressources spécifiques qui contribuent à leur réalisation. Le ROR s'appuie, pour l'identification des acteurs et des structures, sur les référentiels socles de la e-santé que sont le Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) et le Répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS).

S'appuyant sur une démarche de co-construction avec les acteurs régionaux et institutionnels, la mission confiée par la DGOS à l'Agence du Numérique en Santé depuis 2015 a permis :

- D'accompagner le déploiement d'une base de données ROR dans chaque région.
- De définir une vision commune de l'offre de santé transversale aux champs sanitaire et médico-social.
- De spécifier un cadre d'échange qui permet l'accès de façon normalisée à l'offre de santé nationale¹.

A fin 2021, les 17 bases régionales ROR alimentent une trentaine d'applications ou modules intégrés sur le champ sanitaire et médico-social ainsi qu'à visée de pilotage (cf. annexe 1 pour une vision détaillée).

1.2 Une évolution stratégique dans le cadre de la feuille de route nationale du numérique en santé

Le positionnement stratégique du système ROR évolue dans le cadre de la doctrine technique du numérique en santé² : **le ROR devient le répertoire national de référence de l'offre sanitaire (dont l'offre de ville) et médico-sociale** et va progressivement être centralisé au sein de l'Agence du numérique en santé (ANS).

En effet, l'architecture actuelle du ROR, qui nécessite de consulter les 17 instances régionales pour obtenir une vision nationale de l'offre, a montré ses limites. A l'issue d'une étude menée en 2019, il a été retenu de mettre en œuvre une trajectoire progressive vers un ROR national centralisé.

La trajectoire prévisionnelle comprend quatre étapes :

- **Étape 0 (2020-2021)** : traitement des pré-requis au lancement de la construction³ ;
- **Étape 1 (2022-début 2023)** : construction d'une base de données ROR au niveau national qui consolide les données des 17 ROR régionaux sur le socle commun de données⁴ ; mise en service avec création d'un point d'accès unique permettant de connecter progressivement les services numériques consommateurs des données du ROR ;
- **Étape 2 (2023-2024)** : élargissement du périmètre des données disponibles dans le ROR par l'ajout des données complémentaires au modèle d'exposition utilisées en région ;
- **Étape 3 (2025-2026)** : déploiement de la saisie des données directement dans le ROR et décommissionnement des ROR régionaux.

Dans le cadre de son évolution, le ROR ne sera plus accessible en recherche directe et l'accès aux données du référentiel se fait au travers d'applications connectées à ce dernier, qui permettent d'exposer les données dans un contexte utilisateur adapté (grand public, site thématique...).

Cette trajectoire est actuellement à l'étape 1 et la mise en service de la base nationale ROR est planifiée pour début 2023 conformément au calendrier prévisionnel.

¹ Il s'agit du [Modèle d'exposition sur le périmètre des établissements sanitaires et des établissements et services médico-sociaux | esante.gouv.fr](https://esante.gouv.fr/strategie-nationale/doctrine)

² Se référer à : <https://esante.gouv.fr/strategie-nationale/doctrine>.

³ Validation du projet par la DINUM, déroulement de la procédure négociée pour le marché de construction/maintenance / hébergement de la base nationale, validation des financements et finalisation de la trajectoire.

⁴ [Modèle d'exposition sur le périmètre des établissements sanitaires et des établissements et services médico-sociaux | esante.gouv.fr](https://esante.gouv.fr/strategie-nationale/doctrine)

Parallèlement, et conformément aux dispositions de l'article L. 312-1-1 du Code des relations entre le public et l'administration, les données publiques du ROR seront publiées en open data à la fin du 1^{er} semestre 2022.

1.3 Une gouvernance revisitée pour une meilleure transversalité

Le pilotage du programme est effectué sur le plan stratégique par la DGOS, la DGCS et la CNSA, en lien étroit avec la DNS ; le pilotage opérationnel du programme est confié à l'ANS.

Une gouvernance élargie du programme, associant étroitement les ARS, les GRADeS et les porteurs de solutions ROR actuelles, est mise en place avec pour enjeux d'assurer l'adéquation du ROR et son enrichissement en lien avec les usages métier et de piloter et sécuriser l'évolution de l'architecture du SI ROR.

Cette gouvernance a pour objectif de :

- Construire, valider et piloter la feuille de route annuelle du ROR, avec un processus collectif d'instruction et de priorisation des sujets métiers réalisé sur le 2^{ème} semestre de chaque année ;
- Piloter étroitement la trajectoire d'évolution du SI ROR, avec notamment le suivi des évolutions des ROR régionaux, la construction du ROR national et la centralisation des données, dans le respect du calendrier retenu sous l'égide des ARS.

La composition des instances de pilotage est décrite en annexe 4 de ce document.

2 Le rôle des ARS dans le cadre du programme ROR

2.1 Un rôle clé en lien avec le projet régional de santé (PRS) et les structures de santé

Sur le plan technique et jusqu'au décommissionnement des ROR régionaux, chaque ARS gère son ROR régional et confie au GRADeS son administration, dans le respect du cadre de référence national.

Sur le plan des données et du peuplement du système d'informations ROR, l'ARS est responsable de s'assurer que chacune des structures de santé concernées (établissements de santé, établissements et services médico-sociaux, professionnels de santé exerçant en ville en cabinet individuel ou en structure coordonnée) remplit bien la description de son offre de santé dans le ROR.

A terme, après décommissionnement de leur ROR régional, les ARS, en partenariat avec les collectivités territoriales compétentes pour les structures qui les concernent, resteront chargées d'accompagner les structures concernées à réaliser la description de leur offre de santé.

En outre, l'ARS continuera à contribuer activement avec son GRADeS aux chantiers et à la gouvernance globale du système d'information ROR.

Ainsi, l'implication des ARS et des GRADeS pour la mise en œuvre du ROR se poursuivra au-delà de la centralisation des données au sein de la base nationale ROR. Les rôles et responsabilités de chacun des acteurs partie prenante au programme seront précisés dans des conventions multi-partites (DGOS/DGCS/ANS/ARS/GRADeS) permettant de sécuriser le fonctionnement global du programme.

2.2 Des abondements spécifiques du fonds d'intervention régional (FIR) des ARS pour sécuriser la trajectoire et la transition

Sur l'ensemble de la période du programme, les dotations des budgets FIR des ARS seront construites en intégrant une enveloppe spécifique de crédits, dont la ventilation sera revue chaque année (crédits « non-reconductibles »).

Celle-ci aura pour vocation de couvrir les besoins de financement annuels via le FIR des ARS liés à :

- a. L'évolution des solutions ROR actuelles et la gestion des ROR régionaux (au maximum 3,5 millions €) :
 - **La déclinaison des travaux de la feuille de route du programme ROR dans les 2 solutions ROR actuelles (GRADeS IDF et GRADeS PACA) ;**
 - **Le fonctionnement des 17 ROR régionaux :** appui à l'exploitation et la maintenance de la solution régionale (conformité au dossier d'architecture technique (DAT), performance et niveau de services) et au déploiement des interfaces avec les applications destinataires des données du ROR ;
 - **Le peuplement des données dans les 17 ROR régionaux :** accompagnement des structures tant sanitaires que médico-sociales à la saisie initiale de l'offre, son maintien à jour et le suivi du peuplement (définition annuelle de cibles de peuplement et de mise en qualité et suivi de l'atteinte de celles-ci) ;
 - **La qualité des données relatives à la disponibilité des lits** dans les 17 ROR régionaux sur le champ sanitaire (automatisation des transmissions de données, qualité et fraîcheur des données).

- b. L'accompagnement des applications régionales connectées aux ROR, en lien avec la trajectoire de construction du ROR national (au maximum 1 M€ par an), notamment en lien avec le développement de l'interface de programmation d'application (API) de consommation / alimentation de la base de données ROR nationale⁵. Pour ce poste de dépense, il est demandé aux ARS et GRADeS de transmettre au plus tard le 31 mars de chaque année l'estimation des besoins à dgos-PF5@sante.gouv.fr, afin de permettre une allocation de crédits à l'occasion du deuxième arrêté FIR de chaque année.

3 Questions relatives à la mise en œuvre du programme ROR

Les informations relatives au programme ROR sont disponibles :

- sur le site du ministère de la santé en ce qui concerne la stratégie et les enjeux pour le système de santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/e-sante/sih/article/repertoire-operationnel-des-ressources-ror> ;
- sur le site de l'ANS pour les questions relatives au référentiel et au cadre de référence : <https://esante.gouv.fr/produits-services/repertoire-ror>.

Nous vous invitons à nous faire part des difficultés éventuelles que vous pourriez rencontrer dans sa mise en œuvre, en prenant contact le cas échéant avec le bureau des systèmes d'information des acteurs de l'offre de soins (dgos-PF5@sante.gouv.fr).

⁵ Ces éléments sont publiés sur le site de l'ANS : [Répertoire ROR | esante.gouv.fr](https://esante.gouv.fr)

Vu au titre du CNP par la secrétaire générale
des ministères chargés des affaires sociales
par intérim,

signé

Nicole DA COSTA

Pour le ministre de la santé et de la
prévention et par délégation :
L'adjointe à la sous-directrice
du pilotage de la performance
des acteurs de l'offre de soins

signé

Emmanuelle COHN

Pour le ministre des solidarités,
de l'autonomie et des personnes
handicapées et par délégation :
La cheffe de service des
politiques d'appui

signé

Florence ALLOT

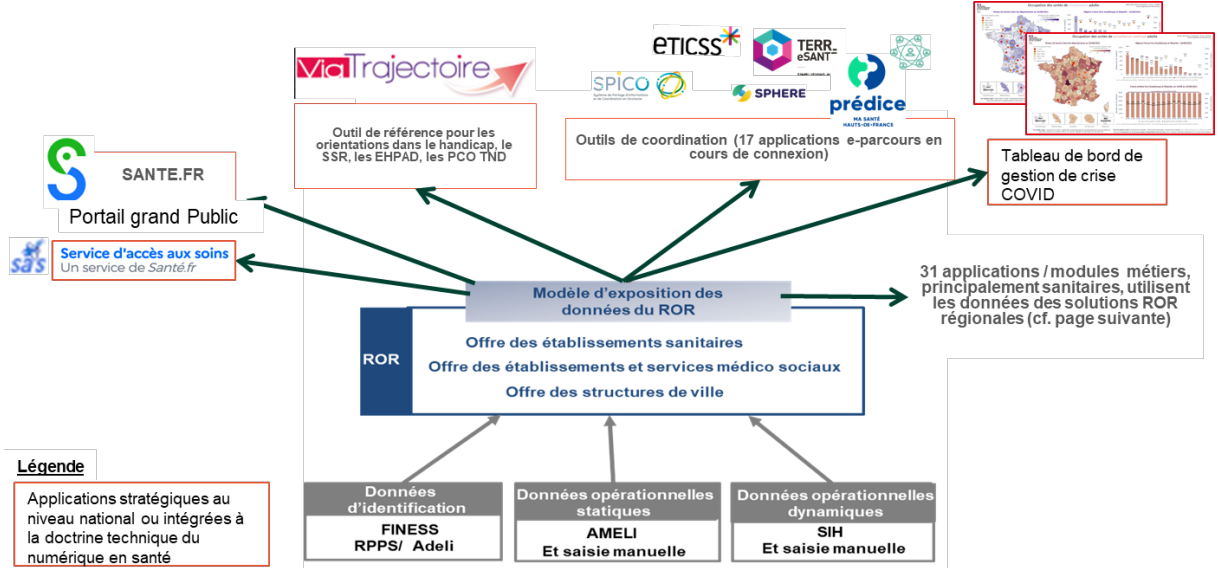
Annexe 1 : bilan du peuplement des 17 ROR à la fin de 2021

Afin d'assurer la qualité de l'orientation des personnes, les ARS ont mené un accompagnement continu des structures sanitaires et médico-sociales pour la description de leur offre et permettre ainsi de mieux la connaître. Des cibles définies annuellement ont permis de faire progresser le peuplement et la qualité des données et à fin 2021, le ROR est désormais peuplé à hauteur de :

- 83% pour les établissements sanitaires du champ Médecine Chirurgie Obstétrique (comprenant l'Hospitalisation A Domicile - HAD) ;
- 94% pour les établissements sanitaires Soins de Suite et Réadaptation (SSR) ;
- 82% pour les établissements sanitaires psychiatriques ;
- 82% pour le secteur Personnes Agées (PA) ;
- 53% pour le secteur Personnes Handicapées (PH) ;
- 58% pour les services PA/PH.

L'intégration en 2022 des données de l'offre des structures de ville (professionnels de santé libéraux, structures d'exercice coordonné) vient compléter ce périmètre.

Annexe 2 : urbanisation actuelle du SI ROR



Annexe 3 : cible fonctionnelle de la base nationale ROR

► Un seul ROR centralise toutes les données permanentes de description de l'offre de santé

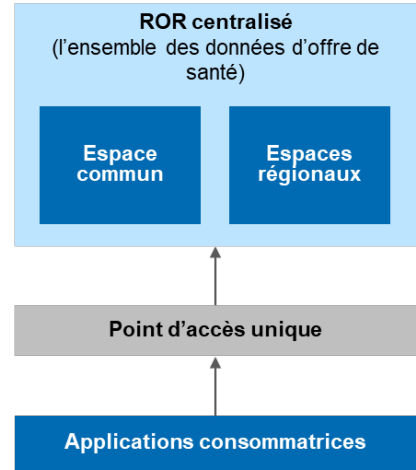
Il contient toutes les fonctionnalités d'un référentiel.

Il comprend :

- **Un espace commun** à l'ensemble des régions sur le socle commun des données de l'offre de santé (« modèle d'exposition »). Cet espace permet un accès à la vision nationale de l'offre de santé.
- **Des espaces régionaux** paramétrables contenant les données complémentaires de l'offre de santé de chacune des régions. Ces espaces à la main des régions leur donne une marge de manœuvre pour répondre rapidement aux besoins du terrain. Elles peuvent par exemple intégrer de nouveaux types de données pour décrire les dispositifs d'appui à la coordination. Ces types de données ont vocation à être homogénéisées à l'échelle nationale et à intégrer l'espace commun du ROR.

► Un service d'accès unique aux données du ROR

- Ce système unique de recherche et de diffusion permet d'accéder aux données du socle commun et aux données complémentaires régionales.



Annexe 4 : composition et fréquence des instances de pilotage du programme ROR

La composition des instances pourra évoluer en fonction des besoins et des évolutions du programme.

Instance	Membres	Fréquence
Comité opérationnel	3 GRADeS utilisateurs de chaque solution, 2 GRADeS porteurs de solution (IDF et PACA), DGOS, CNSA, ANS	Mensuel
Comité stratégique	17 ARS, GRADeS et représentants des ORU, DGCS, DGOS, DNS, CNSA, ANS et les applications nationales connectées au ROR (Via Trajectoire, santé.fr et la plateforme digitale SAS)	Trimestriel
Comité de pilotage	DGOS, DGCS, DGS, DREES, CNSA, DNS, ANS, conférences des PCME et des DG de CH et de CHU, fédérations des établissements de santé, du médicosocial et FEDORU, FSM et CMG.	Annuel

Annexe 5 : répartition macro des rôles et responsabilités durant la trajectoire de centralisation du ROR

- **Responsabilités de la DGOS, DGCS, DNS, CNSA**
 - Piloter le Programme ROR sur le plan stratégique, allouer les moyens de fonctionnement et animer la gouvernance nationale ;
 - Définir le cadre réglementaire et juridique de fonctionnement du ROR ;
 - Valider la trajectoire et les livrables principaux du programme.
- **Responsabilités de l'ANS :**
 - Piloter opérationnellement le Programme ROR et accompagner la mise en œuvre des mesures juridiques et de sécurité du ROR, l'alimentation, le peuplement et la consommation du ROR par les services numériques concernés ;
 - Responsable de la mise en œuvre technique du ROR national et assure l'évolution du cadre de référence qui permet d'accéder de façon normalisée au ROR.
- **Responsabilités de l'ARS :**
 - Définir la stratégie et objectifs de déploiement et peuplement du ROR dans sa région avec l'appui du GRADeS ;
 - Opérer un contrôle de qualité des données saisies, de la politique de sécurité des données appliquée par le GRADeS.
- **Responsabilités des GRADeS :**
 - Responsable de la mise en œuvre technique du ROR dans sa région, l'intégration des données d'annuaires nationaux et la diffusion de ces données (jusqu'au décommissionnement de la base régionale ROR) ;
 - Accompagner le peuplement du ROR dans sa région conformément à la stratégie de l'ARS ;
 - Support utilisateurs de 1^{er} niveau.

Critères	DGOS	DGCS	CNSA	ANS	ARS	GRADES (sur mandat de l'ARS)	Structures de santé
Pilotage							
Définit les finalités et les objectifs du programme	X	X	X				
Assure le pilotage stratégique et appuie le pilotage opérationnel	X	X	X				
Définit l'allocation des moyens	X	X	X				
Valide la feuille de route	X	X	X	X	X	X	
Valide les livrables et jalons majeurs du programme	X	X	X	X	X	X	
Réalise les travaux règlementaires et participe à l'élaboration du cadre juridique	X	X	X				
Assure le pilotage opérationnel du programme en lien étroit avec les régions et les utilisateurs finaux				X			
Peuplement / Qualité des données							
Définit le périmètre de peuplement	X	X	X				
Décrit son offre et la tient à jour							X
Assure le suivi du peuplement				X	X	X	
Appuie les structures dans la mise en qualité des données						X	
Accompagne les ARS/GRADES dans la démarche de mise en qualité des données, à travers le pilotage d'un plan sur la qualité et la production et la diffusion régulière d'indicateurs				X			
Gouvernance des données							
Mobilise les acteurs pour définir les nouveaux besoins de description d'offre en réponse aux besoins métiers : remontée des priorités métiers, Identification des porteurs métiers et mobilisation des acteurs pour les expressions de besoins et les GT nomenclatures	X	X	X				

Critères	DGOS	DGCS	CNSA	ANS	ARS	GRADES (sur mandat de l'ARS)	Structures de santé
Contribue activement aux travaux d'évolution du cadre de référence du ROR : expression de besoins, évolution des jeux de valeurs (nomenclatures associés), politique d'accès aux données	Si besoin	Si besoin	Si besoin		X	X	
Assure l'évolution du cadre de référence du ROR : réalise les études d'impacts, assure les évolutions du modèle d'exposition et des jeux de valeurs (nomenclatures associés), maintient la politique d'accès aux données				X			
Anime les groupes nationaux qui élaborent les nomenclatures ROR				X			
Contribue activement au GT nationaux nomenclature	Si besoin	Si besoin	X	X	X	X	
Valide les nomenclatures ou mobilise les sociétés savantes pour valider les nomenclatures	X	X	X				
Valide la politique d'accès aux données	X	X	X		X	X	
Gestion des espaces régionaux du ROR national							
Administre l'espace régional						X	
Valide le périmètre de données d'offres intégrées à son espace régional ; une cohérence d'ensemble doit être assurée avec l'ANS				X	X		
Crée et gère des nomenclatures pour les données propres aux espaces régionaux ; une cohérence d'ensemble doit être assurée avec l'ANS en amont				X		X	
Accompagne les structures dans le peuplement des données d'offres de l'espace régional						X	
Contribue à la définition des API d'exposition des données des espaces régionaux (en cohérence avec les travaux menés par ANS)				X	X	X	
Contribue aux recettes et aux mises en production des API d'exposition des espaces régionaux				X		X	

Critères	DGOS	DGCS	CNSA	ANS	ARS	GRADES (sur mandat de l'ARS)	Structures de santé
Les travaux doivent être suivi avec l'ANS.							
Construction et gestion des produits ROR régionaux sous couvert de l'ARS							
Construit, fait évoluer et maintient en conditions opérationnelles le ROR régional						X	
Assure l'alimentation du ROR avec les référentiels nationaux et les outils régionaux						X	
Assure la diffusion du ROR avec un niveau de service sécurisé et à fort niveau de disponibilité						X	
Gère le processus support aux utilisateurs						X	
Gère le processus support aux éditeurs						X	
Gère la plateforme de tests et d'homologation des éditeurs				X			
Opère le décommissionnement du ROR régional en temps voulu						X	
Construction et gestion du produit ROR national							
Construit et maintien en conditions opérationnelles le ROR national en travaillant en étroite collaboration avec les porteurs de solutions ROR et l'ensemble des régions, afin de bénéficier de leur retour d'expérience				X			
Assure l'alimentation du ROR avec les référentiels nationaux et les outils régionaux				X			
Assure la diffusion du ROR avec un niveau de service sécurisé et à fort niveau de disponibilité				X			
Rédige les spécifications des API de consommation				X			
Gère le processus support aux utilisateurs (ROR national/ espace régional)						X	

Critères	DGOS	DGCS	CNSA	ANS	ARS	GRADES (sur mandat de l'ARS)	Structures de santé
Gère le processus support aux éditeurs				X			
Gère la plateforme de tests et d'homologation des éditeurs				X			
Développement des usages							
Appuie la stratégie de déploiement des usages adossés au ROR	X	X	X				
Est garant de l'urbanisation vis-à-vis des acteurs de l'éco système	X	X	X	X	X	X	
Accompagne la transition des services numériques vers le ROR national lorsque les conditions sont réunies au niveau national	X	X	X	X	X	X	